

Des ressources à valoriser et protéger

- **93% du territoire est composé d'espaces naturels, agricoles et forestiers :**
 - Des espaces ouverts et semi-ouverts (espaces naturels et agropastoraux) ;
 - Des espaces boisés et forêts ;
 - Des milieux agricoles ;
 - Des milieux humides et aquatiques.
- Allos et Colmars font partie du **parc naturel national du Mercantour**.
- **Allons, Angles, Blieux, Castellane, Demandolx, La Garde, La Palud-sur-Verdon, Peyroules, Rougon, St-André-les-Alpes, St-Julien-du-Verdon et Soleilhas** font partie du **parc naturel régional du Verdon**.

Préserver les milieux naturels

Il s'agit pour le territoire de maintenir et développer un « capital naturel, agricole, forestier et paysager » à la base de son attractivité, de son développement économique et de la qualité de son cadre de vie en :

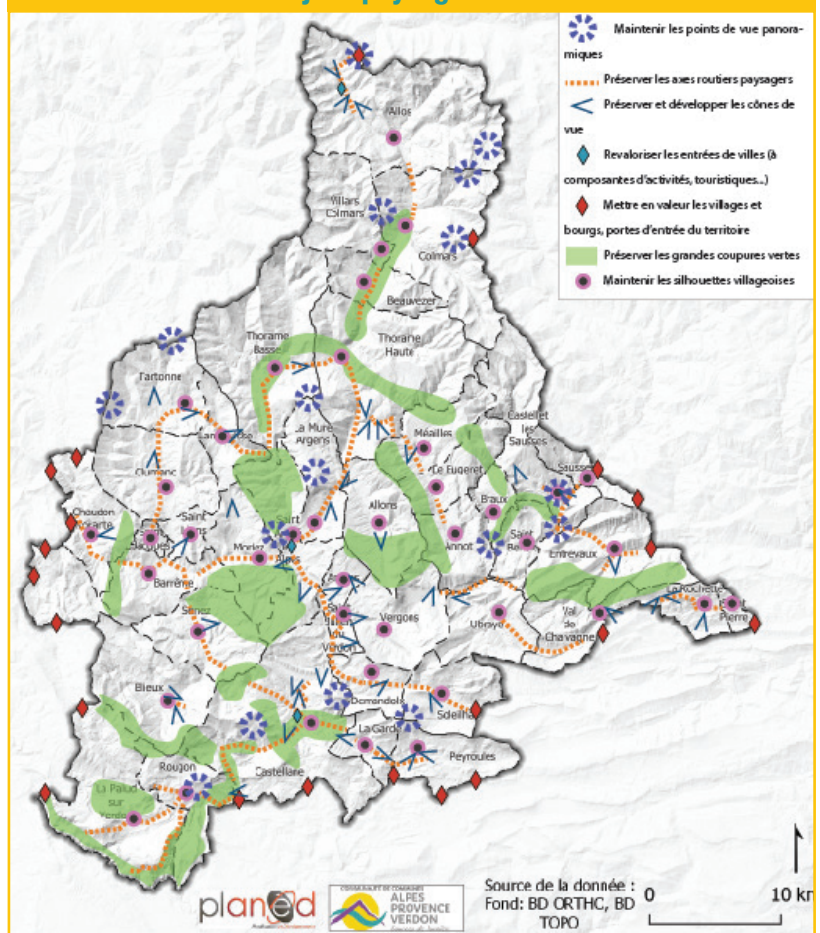
- Valoriser les milieux naturels supports des fonctionnalités écologiques et environnementales, et de la qualité paysagère du territoire.
 - Assurant sur le long terme la préservation et la remise en bon état de ces espaces et milieux ainsi que leur adaptation climatique, dans un réseau d'espaces fonctionnels et cohérents.
- Le projet de territoire du SCoT est en adéquation avec les chartes des parcs naturels du Mercantour et du Verdon.

Valoriser le paysage

La richesse paysagère et patrimoniale du territoire lui confère une identité remarquable que le projet de territoire se doit de valoriser et protéger, notamment en :

- Conditionnant les nouvelles opérations à la préservation des silhouettes villageoises et des cônes de vue ;
- Prenant en compte les abords routiers et entrées de bourgs dans l'aménagement des communes ;
- Elaborant un plan de paysage ;
- Définissant les trames paysagères lors de la conception des projets urbains ;
- Mettant en place un règlement de publicité.

Identities et enjeux paysagers de la CCAPV



Entrevaux (© CCAPV)

Des ressources à valoriser et protéger

Favoriser l'atténuation et l'adaptation climatique

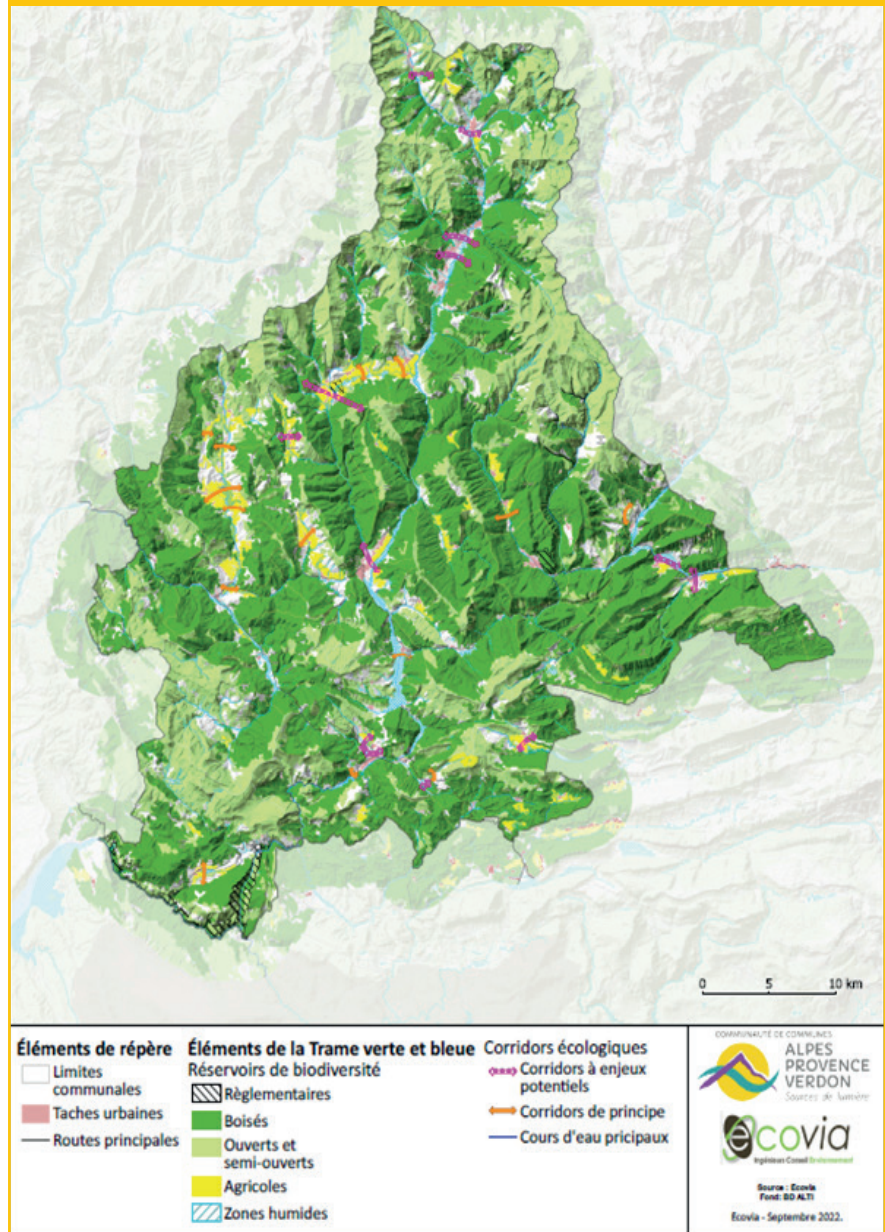
La valorisation des ressources du territoire participe à assurer la transition énergétique et climatique en :

- Organisant un mix d'énergies renouvelables ;
- Gérant durablement les ressources locales pour améliorer la balance carbone du territoire.
- Maintenant l'accès aux ressources minérales et locales.
- Assurant un approvisionnement local en matériaux de construction pour limiter l'impact carbone du développement du territoire.
- Valorisant la ressource bois selon un mode de gestion durable et favorable au développement des capacités de stockage de carbone du territoire.

La définition d'une trame verte et bleue permet notamment de :

- Préserver les corridors écologiques identifiés et à enjeux potentiels.
- Encadrer l'implantation des activités par sous-trame dans les espaces de réservoir de biodiversité.
- Préciser, décliner et protéger à l'échelle des PLU(i) les zones et espaces participant aux corridors et aux réservoirs de biodiversité.

La trame verte et bleue de la CCAPV



Exemples de prescriptions du D00 du SCoT :

- Préserver les corridors écologiques.
- Identifier les réservoirs de biodiversité complémentaires.
- Allier qualité des aménagements urbains et intégration paysagère dans les milieux naturels, agricoles et forestiers.
- Conditionner les constructions et aménagements possibles au sein des espaces agricoles.
- Définir des principes d'aménagement participant à la valorisation des paysages.
- Réduire les besoins énergétiques du bâti en orientant le modèle d'aménagement vers la sobriété.
- Intensifier le développement du mix énergétique dans le respect de la biodiversité, des espaces agricoles et des paysages.

Un développement favorisant la qualité de vie

Quelques chiffres (INSEE, 2019)

- 11 400 habitants.
- 63,1% de résidences secondaires.
- 50% de résidences construites avant 1970.
- Une dynamique de construction neuve faible.
- 65 ha consommés de 2011 à 2020.

Projections de 2023 à 2043

- + 0,64% par an de taux de croissance démographique.
- + 60 logements par an dont :
 - 17% en remobilisant les logements vacants ;
 - 58% en densification/divisions/mutations.
- Une réduction de consommation d'espace.

Une offre de logements adaptée

L'ambition démographique de +0,64% par an nécessite la remobilisation ou la création annuelle de 60 logements pour répondre aux besoins liés à l'accueil de population, au desserrement des ménages et à l'évolution du parc de logements.

Cette offre de logements sera répartie par niveaux de polarités afin veiller à un développement équilibré et répondra aux attentes des ménages en :

- Développant une offre de logements pour accueillir des résidents permanents.
- Favorisant la mixité sociale et générationnelle.

La priorité sera de développer :

- Des logements à partir du renouvellement du parc existant.
- De nouvelles formes d'habitats pour consommer moins d'espace.
- De logements peu consommateurs d'énergie.

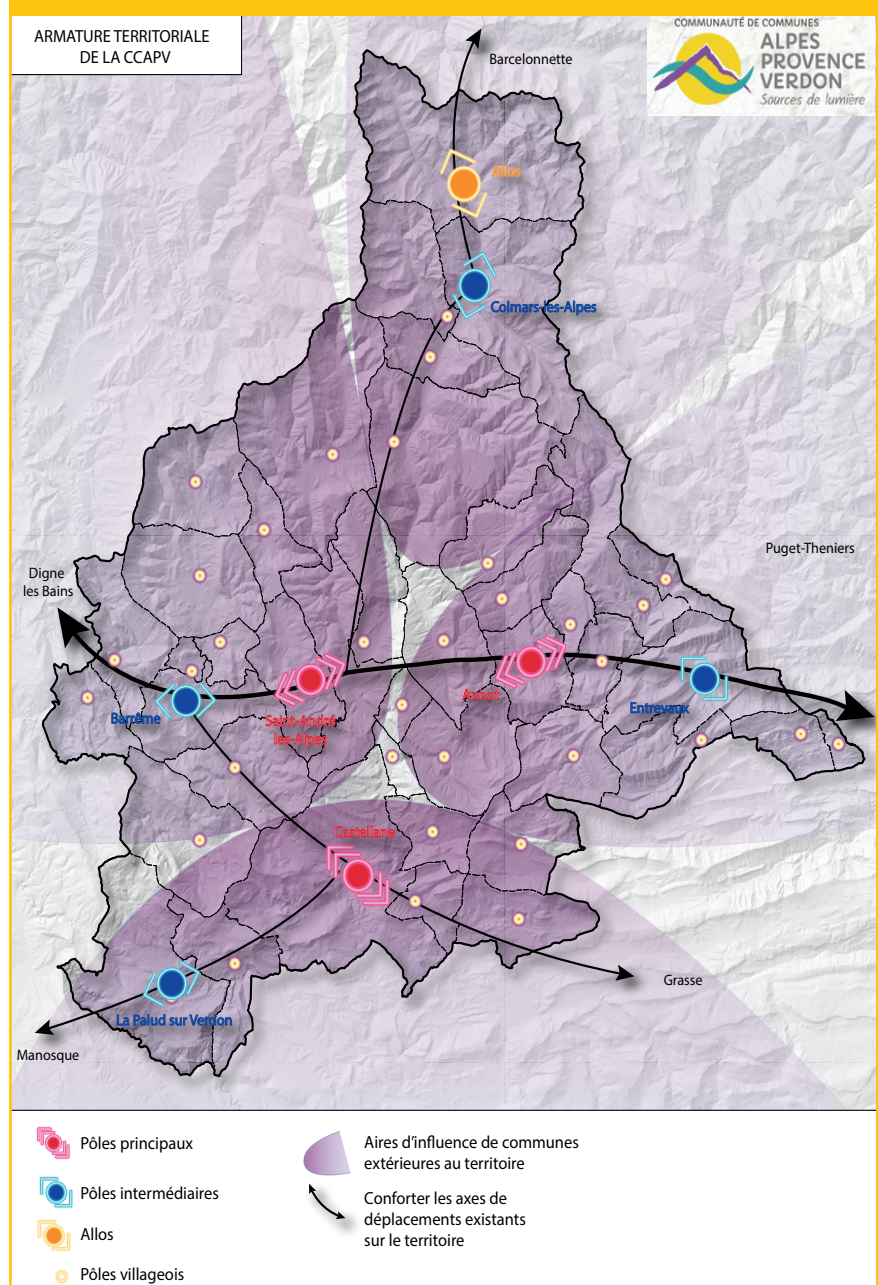
Réduire la consommation d'espace

Le territoire s'inscrit pleinement dans la trajectoire nationale fixée par de la loi Climat Résilience du 22 août 2022 visant une réduction de 50% de la consommation passée à l'horizon 2030 avant d'arriver à terme en 2050, au Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Le SCoT prévoit une diminution de 68% de 2023 à 2043 par rapport à 2011-2020.

Pour ce faire, il s'agit de :

- Promouvoir une densité adaptée aux spécificités territoriales et différentes typologies villageoises.
- Assurer un développement cohérent avec les ressources du territoire.
- Améliorer la valorisation des déchets et favoriser le développement de l'économie circulaire.

L'armature territoriale de la CCAPV





Un développement favorisant la qualité de vie

Une offre de services, commerces et équipements à pérenniser et renforcer

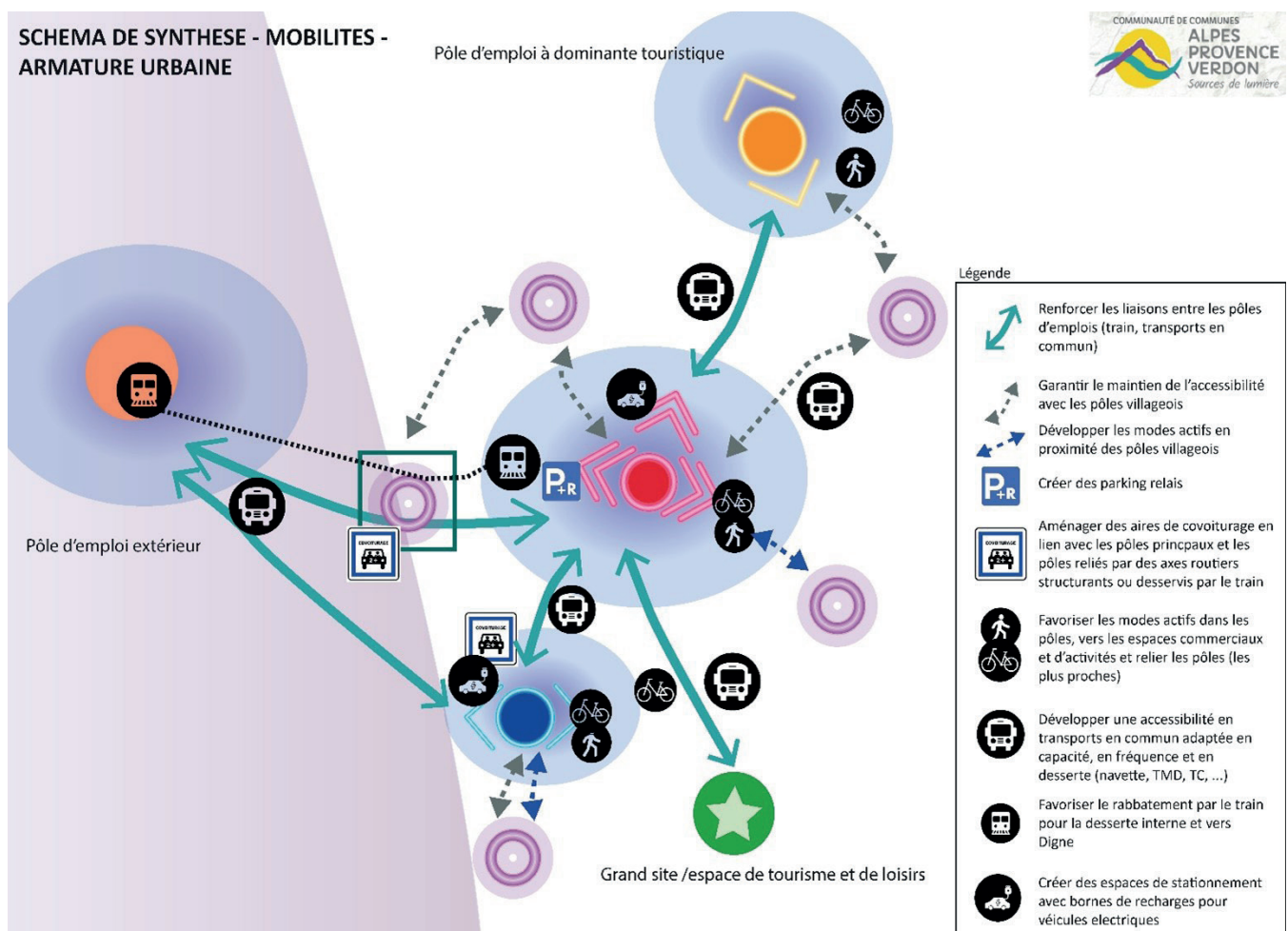
Le développement du territoire s'organise autour d'une offre de services et de commerces qui répond aux attentes des habitants. L'objectif est de renforcer l'attractivité des centres bourgs en y implantant des commerces de proximité de petites et moyennes surfaces.

Le SCoT vise également à promouvoir l'offre de services de santé et d'activités culturelles au sein des 41 communes et permet de :

- Diminuer les distances de déplacements en rapprochant les commerces, services et lieux d'emploi et/ou en proposant une offre itinérante.
- Développer le numérique très haut débit pour faciliter le télétravail et permettre à tous l'accès aux services en ligne.
- Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle.
- Accompagner le changement de motorisation des ménages vers l'électrique.

Projet de territoire

SCHEMA DE SYNTHÈSE - MOBILITES - ARMATURE URBAINE



Exemples de prescriptions du D00 du SCoT :

- Prioriser la production de logement dans l'armature infra-communale.
- Produire des logements par la réhabilitation de logements vacants au sein des espaces urbanisés et en extension urbaine.
- Garantir la qualité dans la mise en œuvre des extensions urbaines.
- Faciliter la mobilité au sein du territoire et l'usage renforcé des transports en commun.
- Développer une mobilité quotidienne qui favorise les solutions alternatives à la voiture particulière (covoiturage organisé, transport à la demande).
- Adapter l'offre de stationnements aux usages de l'ensemble des mobilités.

FICHE F.4

Une économie territoriale vertueuse et équilibrée

Quelques chiffres

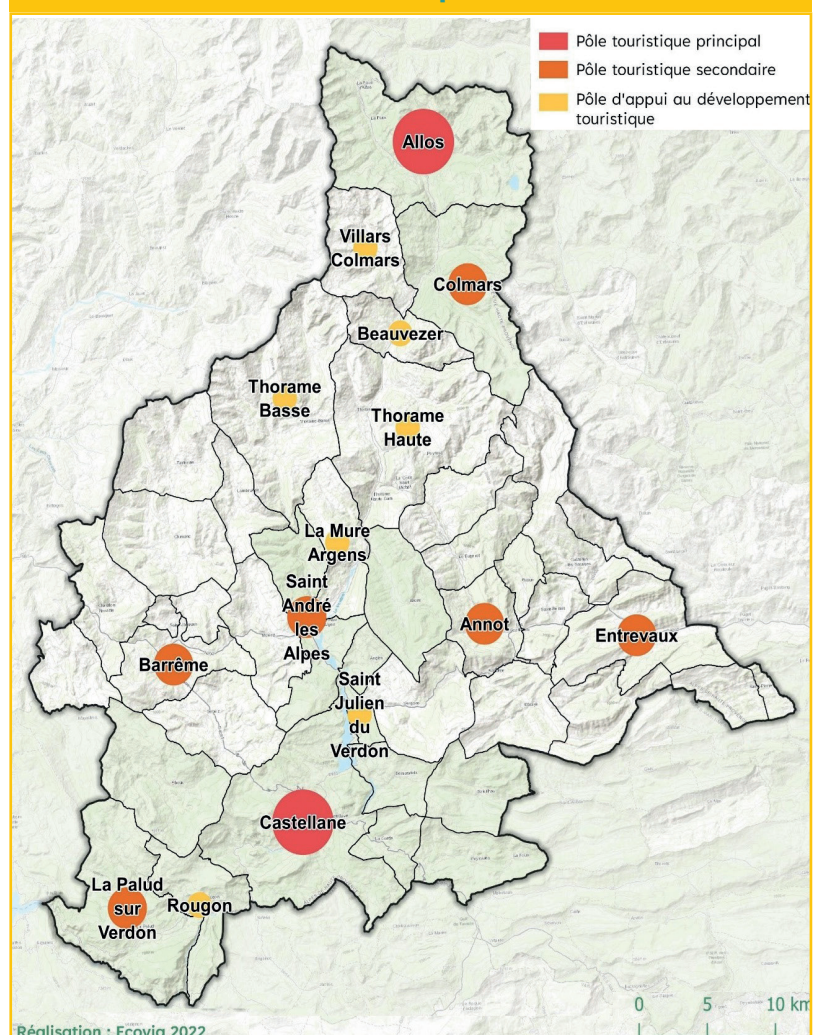
- 87% des actifs sont occupés (INSEE, 2019).
- 13,4% de taux de chômage (INSEE, 2019).
- 6 zones d'activités existantes.
- 3 millions de touristes recensés en 2018.
- 1 millions d'excursionnistes recensés en 2018.
- 7% du territoire sont des terres agricoles (CLC).
- 4% d'agriculteurs (INSEE, 2019) - 327 ETP.
- 286 exploitations (RGA, 2020).
- Projet Alimentaire Territorial, annuaire des producteurs en circuit-court (CCAPV)

Améliorer l'offre d'emplois et la diversité des activités

Les principaux objectifs du projet de territoire sont de :

- Maintenir l'autonomie économique du territoire et viser une baisse du taux de chômage par la création de 24 emplois par an.
- Développer et accompagner les filières économiques prometteuses :
 - L'agriculture en développant l'agriculture vivrière locale et le pastoralisme ;
 - L'artisanat et la construction en facilitant la reprise des entreprises et l'offre de formation ;
 - Le tourisme en participant à sa diversification et l'étalement de sa saisonnalité ;
 - La promotion des filières d'énergie renouvelable (bois-énergie par ex);
 - Les métiers de l'enseignement, de la santé et du social.
- Valoriser les opportunités numériques en facilitant le télétravail, la création de tiers lieux et les espaces de co-working.
- Renforcer l'offre de services et d'équipements de santé.

L'armature touristique de la CCAPV



Organiser l'économie touristique

La saisonnalité de l'économie touristiques explique en partie l'importance du taux de chômage du territoire. Pour pallier à cela et organiser cette économie, le SCoT fixe les objectifs suivants :

- Etaler le tourisme sur les 4 saisons par des offres d'activités, de services et d'hébergements, complémentaires.

- Pérenniser les emplois saisonniers à l'année.
- Structurer et qualifier l'offre touristique.
- Limiter l'impact des activités touristiques sur les milieux naturels et les paysages par une meilleure gestion des capacités d'accueil des sites et le développement d'itinéraires et d'activités alternatifs.

Une économie territoriale vertueuse et équilibrée

Affirmer le positionnement stratégique du territoire

Il s'agit pour le SCoT de structurer une offre de zones d'activités économiques adaptée à ses besoins de développement et à ceux des entreprises en :

- Valoriser les zones d'activités existantes dans un dispositif cohérent et organisé ;
- Développant une stratégie permettant de réserver des espaces économiques au cœur de toutes les centralités afin d'y accueillir, par exemple, des activités artisanales et de l'immobilier d'entreprises.

Pour ce faire, il s'agit de :

- Accueillir la grande majorité des emplois dans les centres-bourgs.
- Qualifier et revaloriser les espaces économiques existants.
- Faciliter le réemploi des zones artisanales et économique (mutation et adaptation des bâtis existants).
- Renforcer la lisibilité de l'offre auprès des entreprises ainsi que son attractivité économique.



La Mure-Argens (© Planed)

Préserver la ressource en eau et limiter les risques

Si la majorité du territoire fait état de risques naturels multiples, ce sont les incendies, les inondations et le risque sismique qui en sont les principaux.

Le SCoT participe à l'adaptation du territoire au changement climatique en proposant des principes d'aménagement visant à :

- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels dans l'anticipation des évolutions climatiques en cours.
- Améliorer la valorisation des déchets et favoriser le développement de l'économie circulaire en faisant des déchets une ressource.
- Assurer un développement cohérent avec les ressources et le cycle de l'eau du territoire notamment en limitant l'imperméabilisation des aménagements. Les équipements, touristiques par exemple, ne doivent pas impacter durablement la ressource en eau.



Station de ski Val d'Allos-La Foue (©tourisme-alpes-haute-provence)

Exemples de prescriptions du D00 du SCoT :

- ➔ Renforcer le tourisme diffus et les espaces touristiques et de loisirs.
- ➔ Réaffirmer le positionnement du territoire en renforçant la capacité d'accueil des activités ou sports de pleine nature.
- ➔ Favoriser la réhabilitation de l'hébergement touristique et de loisirs.
- ➔ Favoriser la localisation des commerces dans les centralités urbaines.
- ➔ Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols par la gestion des eaux pluviales.
- ➔ Garantir une bonne insertion paysagère des équipements commerciaux.
- ➔ **Adapter les activités commerciales existantes.**